

CHECK AGAINST DELIVERY

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

ES GILT DAS GESPROCHENE WORT

DISCOURS PRESIDENT THORN DEVANT

"LES GRANDES CONFERENCES CATHOLIQUES"

BRUXELLES, Le 29 mars 1984 - EMBARGO : 20H00

L'EUROPE : ETAIT-CE UNE ERREUR ?

(Grandes Conférences Catholiques - Bruxelles, 29 mars 1984)

La question est brutale. Il y a quelques années on n'aurait peut-être pas osé la formuler. Aujourd'hui c'est différent. Bien sûr la réponse est immuable, la construction d'une Europe unie démocratique et solidaire ne fut pas et ne sera jamais une erreur. Mais il faut bien reconnaître que depuis plusieurs années déjà l'Europe, la Communauté européenne, n'a pas le vent en poupe. On ne sait plus bien si elle remonte encore au vent ou si déjà elle dérive vers l'enlisement. J'ai espéré, il y a peu de jours, pouvoir venir vous dire que l'Europe avait repris - difficilement certes - sa marche en avant. Nous sortons, hélas, d'un nouvel échec du Conseil Européen, et la façon dont les discussions s'y sont déroulées n'incite pas à l'optimisme. Les toutes récentes réunions du Conseil, des Ministres de l'Agriculture d'une part, des Ministres des Affaires Etrangères d'autre part, peuvent même faire craindre le pire. Pourra-t-on accumuler longtemps encore, et sans dommage grave, tant d'amertume et de griefs réciproques ? J'en doute. Il nous faut au plus vite retrouver "l'esprit européen". Celui des débuts, apparemment perdu et que plusieurs, et tout spécialement le Président Mitterrand, tentent de ressusciter.

Sans esprit européen nous ne parviendrons ni à résoudre les problèmes immédiats, nombreux et complexes, qui vont se poser en tout état de cause, ni à régler le "contentieux budgétaire" de façon durable, ni à définir la Communauté qu'ensemble, à Dix aujourd'hui et demain à Douze, nous voulons continuer à construire.

Vous me demanderez alors, et surtout les plus jeunes d'entre vous, ce qu'est l'esprit européen. C'est, comme le note Paul Henri Spaak dans ses mémoires - dans le tome qu'il intitule de l'Espoir aux déceptions - "l'effort d'imagination et la volonté de grandes entreprises" qui anima les responsables politiques - pas tous au début - pendant les vingt années qui succédèrent à la deuxième guerre mondiale. Pour mesurer ce que furent cet effort et cette volonté, il faut se tourner un instant vers le passé, notre passé. Vers cette période d'après-guerre au cours de laquelle l'idée de l'Europe s'est transformée en réalité.

Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui ne sont rien par rapport à celles dans lesquelles la construction européenne a commencé il y a un peu plus de trente années.

En 1949-1950, les Européens traumatisés par deux guerres mondiales vivaient au jour le jour, dépendant des Etats-Unis d'Amérique pour leur ravitaillement en denrées essentielles. Ils ne vivaient pas une libération joyeuse, un élan de reconstruction, une régénération morale. Ils vivaient dans la peur, l'incertitude, les privations. Ils craignaient au fond d'eux-mêmes que le cauchemar recommence. Ils portaient en eux-mêmes tant de douleur et de rancœur. C'est dans ce contexte, dans un climat de guerre froide et de tension

franco-allemande que quelques uns osent parler d'unification de l'Europe et que quelques autres osent les écouter. Combien à cette époque ont cru sincèrement que c'était une erreur, ou une utopie ? Le Général de Gaulle, lui-même, séduit par l'appel d'Adenauer, n'ose y croire "Si l'on ne se contraignait pas à voir les choses froidement" - autrement dit, si l'on rêvait un instant - "On serait ébloui par la perspective de ce que pourraient donner ensemble la valeur française et la valeur allemande". Jean Monnet concrétisera ce rêve : "Il faut une action profonde réelle, immédiate et dramatique qui change les choses et fasse entrer dans la réalité les espoirs auxquels les peuples sont sur le point de ne plus croire". Ce sera quelques jours plus tard, la naissance de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

La suite de l'histoire est bien connue. L'échec de la Communauté Européenne de Défense sera relayé, et de quelle manière, par la Conférence de Messine qui donnera naissance - après des travaux approfondis, pas dans la précipitation ni la facilité - aux Traités de Rome fondant la Communauté Economique et l'Euratom. A cet épisode essentiel de la construction européenne est attaché un nom, celui de Paul-Henri Spaak, à qui aujourd'hui, à cause des difficultés que nous traversons, je veux, une nouvelle fois, rendre hommage.

Son nom est associé à la rédaction de la plupart des Traités qui pendant un quart de siècle ont contribué à tisser des relations de coopération internationale. En couronnement de sa lutte passionnée, il lui revient l'honneur d'avoir conduit les travaux du Comité qui, au Château de Val Duchesse, trouva les voies et moyens de relancer

L'Europe. Pas une petite relance. Le Traité de Rome serait l'instrument le plus efficace et l'outil essentiel de la construction européenne. La base politique et juridique irremplaçable sur laquelle s'est constitué progressivement un espace économique de 270 millions d'habitants, la première puissance commerciale du monde bénéficiant d'un niveau de vie égal à celui des Etats-Unis. La base politique et juridique à partir de laquelle s'est développée une intégration originale, pas seulement commerciale; un nouveau mode de relations entre Etats souverains, dictées non plus par des rapports de force et la recherche d'alliances, mais respectueuses d'un droit reconnu par tous; des institutions et des politiques enfin qui concrétisent la poursuite d'un projet commun, le respect des règles librement acceptées, la solidarité interne. C'est la première fois dans l'histoire du monde que des Etats ont construit ensemble "une entité supérieure, avec des valeurs démocratiques communes, des institutions propres, une solidarité réelle" comme le note l'historien Pierre Gerbet dans son remarquable ouvrage sur la construction de l'Europe. La première fois.

Mon propos n'est pas de faire devant vous l'historique détaillé de la construction européenne. Votre Assemblée est certainement très avertie de ces questions. Cependant, je tenais à ce rappel avant de vous dire ce, qu'à mon avis, il faut faire aujourd'hui. Je pense, en effet, que les grands Européens, ceux du début, ont posé les fondations d'une cathédrale et que, toute question de style mise à part, nous y construisons une "H.L.M."

Habitation à loyer modéré pour tous ceux qui disent à la fois leur attachement à l'Europe et lui refusent les moyens financiers nécessaires. Tous ceux qui disent sérieusement vouloir relancer l'Europe tout en la ligotant dans une discipline budgétaire étreinte et un plafond de ressources propres limité à 1,4 % de l'assiette TVA. Cette contradiction c'est celle sur laquelle le dernier Conseil Européen s'était mis d'accord avant que la correction du déséquilibre britannique ne fasse tout échouer. Cette contradiction, plus sans doute que l'échec ponctuel, est le signe que l'esprit européen, celui des origines, s'est affadi d'une façon peut-être irréversible. Le signe que les Etats ne croient plus assez en l'avenir de l'Europe pour prendre collectivement, et de façon solidaire, le moindre risque financier. On n'investit plus politiquement dans l'Europe.

A l'ambition politique des débuts, s'est substitué, surtout depuis le début des années '70, l'esprit de compromis. Les compromis de plus en plus ambigus ont conduit la Communauté à la paralysie et maintenant à l'aigreur. Compromis ambigu en 1969 entre l'élargissement et l'approfondissement. Compromis ambigu sur l'accroissement des pouvoirs du Parlement, dont l'élection au suffrage universel sera si longtemps retardée.

Ambiguïté du projet d'Union économique et monétaire sorti du Sommet de Paris en 1972 sans que la nature et les structures de cette Union soient précisées, en raison des divergences.

Ambiguïté de l'institutionnalisation des Sommets en Conseil Européen, mais sans retenir le plan de Jean Monnet d'un gouvernement provisoire pour une Union européenne. Refus de reconnaître les limites inhérentes à la coopération intergouvernementale. Refus de généraliser le vote à la majorité. Refus de déléguer plus de pouvoir à la Commission ... On pourrait allonger la liste. Même si cette période a vu la création du SME et si l'acquis communautaire a pu être sauvegardé, le bilan est insuffisant. Nous en payons maintenant les conséquences.

C'est là un problème très grave, qu'il faut avoir le courage d'aborder de façon lucide. Il faut que les Etats membres de la Communauté se le posent individuellement et ensemble. On ne batit pas une union politique à la taille d'un continent sur les compromis, les arrièrepensées, la crainte réciproque. Ca n'est pas possible. Si l'on revient aux comportements passés dictés par les rapports de force, la ruse et l'ambiguïté, s'en est fini pour longtemps de la construction européenne. Elle se disloquera beaucoup plus vite qu'elle ne s'est construite. Et cette fois les faits risquent fort de précéder le droit.

Il est essentiel dans la situation actuelle de garder calme, lucidité et compréhension pour les plus faibles. La Communauté, espace de droit, ne peut être le lieu où les plus forts imposent leurs exigences. Tant que le droit existe, il est d'application et tous doivent le respecter. Si l'on veut changer le droit, le Traité, il existe des procédures pour le faire. Le veto ne peut être une façon d'amener les autres à céder. Lorsqu'un Etat membre refuse une décision commune parce qu'elle met en cause un intérêt

vital pour lui, son refus doit être fondé et l'attitude commune doit être de rechercher, non pas "le plus petit commun dénominateur" mais l'adaptation progressive et solidaire de celui qui sur tel ou tel point ne peut pas suivre. C'est tout le problème du vote à l'unanimité ou, autrement dit, du fameux compromis de Luxembourg et des applications abusives auxquelles il a donné lieu. Le processus décisionnel de la Communauté est tel qu'il remplit toutes les conditions pour aboutir, dans des domaines essentiels pour notre avenir, soit à l'absence de décision, soit à des décisions minimalistes intervenant beaucoup trop tard. Tant qu'on ne voudra pas sortir de ces deux contradictions fondamentales, la Communauté Européenne continuera d'accumuler les retards et les occasions perdues. Et cela lui coûtera cher.

C'est un des paradoxes de la Communauté actuellement que de réclamer des économies budgétaires - qu'il faut bien évidemment faire lorsqu'elles sont justifiées - tout en refusant, ou en retardant des mesures qui seraient génératrices d'énormes économies et de plus de compétitivité.

L'on sait maintenant très bien dans quels domaines et suivant quelles orientations la Communauté devrait développer ses activités au cours des prochaines années. L'on sait dans quel sens réformer la politique agricole commune pour la rendre plus rationnelle et en faire un outil moderne qui favorisera, au lieu de les retarder, les mutations indispensables. L'on sait comment procéder pour accroître, de façon substantielle, l'efficacité des politiques structurelles de la Communauté et des crédits qui y sont alloués. La réponse tient en peu de mots, elle était connue depuis

longtemps. Il suffit de rendre aux instruments existants leur vocation première. De ne plus les enfermer dans des règlements, décidés par le Conseil, et qui en font de simples caisses de redistribution. Si l'action structurelle ne peut plus être seulement une action de rattrapage, s'il faut aider les zones défavorisées et les zones en reconversion à saisir les opportunités du progrès technologique, on ne pourra le faire sans reconnaître à la Communauté un rôle essentiel dans la définition des programmes et dans le suivi de leur exécution. Il ne s'agit pas de se substituer aux autorités nationales ou régionales. Il s'agit de jouer un rôle utile d'impulsion et de coordination au service d'objectifs d'intérêt communautaire.

L'on sait quels progrès sont à accomplir pour que toute la dimension européenne, le vaste marché, la concurrence, la coopération industrielle, les effets multiplicateurs, les capacités de financement, la diffusion des connaissances, l'optimisation des équipements, jouent à plein un rôle dans la troisième révolution industrielle. L'on sait qu'il s'agit de mesures connexes à prendre dans différents domaines : libre circulation des produits, normes et standards, fiscalité, statut juridique des groupements d'entreprises, mobilité des équipes de recherche, ouverture des marchés publics, préférence communautaire bien comprise, etc. Un accord général existe sur les grandes orientations. Les conclusions - ou plutôt le projet de conclusions - du dernier Conseil Européen en témoignent. Il resterait ensuite, il est vrai, à concrétiser ces orientations, en faire des décisions "en bonne et due forme".

Mais comment imaginer aujourd'hui, dans un contexte de crise grave du système communautaire, que ces progrès essentiels puissent rapidement être accomplis. Ne faut-il pas d'abord réaffirmer l'engagement commun et la ferme volonté de travailler ensemble dans le cadre défini par les Traités ? Ne faut-il pas d'abord garantir la survie de la Communauté, en prenant les mesures qui s'imposent dans l'immédiat ?

Il me semble que les deux choses doivent être menées en parallèle et que d'ailleurs elles se conditionnent en partie l'une l'autre.

Les règlements agricoles obligent juridiquement à fixer, avant le 1er avril, les prix agricoles. Ils obligent également à préciser sur quelles productions et pour quelles quantités joue la garantie communautaire.

Les obligations juridiques qui découlent des textes impliquent des obligations financières que la Communauté se doit d'honorer. Cela veut dire très concrètement qu'il faut trouver rapidement le moyen de financer, au-delà des ressources disponibles dans la limite du plafond actuel, les dépenses qui s'imposent. On ne peut sérieusement imaginer prélever sur les actions structurelles ou sur les politiques nouvelles l'entièreté des sommes qui seront nécessaires pour couvrir - en 1984 et 1985 - le dépassement déjà prévisible de la dépense agricole. Quelle serait alors la crédibilité d'une relance de la Communauté et de son élargissement à brève échéance ?

Le contentieux budgétaire, je veux dire le contentieux sur la compensation britannique, doit, lui aussi, rapidement être réglé. Toutes les données de ce problème sont archi connues. Les grandes lignes d'un mécanisme correcteur, certes imparfait mais qui a le mérite d'exister, font l'objet d'un large consensus. Tout le problème c'est de fixer, d'un commun accord, le chiffre de départ. Les positions en présence divergent sur 100 ou 200 Mio d'Ecus. Moins de 40 Francs belges par tête d'habitant ! Est-ce une difficulté insurmontable ?

Puisqu'il ne s'agit pas de cela mais de divergences de conceptions. Puisque tous les Etats membres restent attachés à la poursuite de la construction européenne. Ne peut-on vraiment décider entre nous d'une trêve de deux années et mettre ce temps à profit pour s'atteler sérieusement et sans arrière-pensées aux problèmes de fond. Ce serait le premier pas dans la bonne direction.

Dès que seront acquis l'accord agricole, l'accord sur le financement transitoire et la trêve budgétaire, il faudra - comme l'a annoncé le Président Mitterrand - se mettre autour d'une table non pas pour négocier mais pour réfléchir. Sans empêcher la Communauté de continuer à fonctionner selon ses règles. Cette "nouvelle Messine" - comme certains l'appellent déjà - devra, pour aboutir, chercher - à Douze - comment relancer la Communauté, sur la base des Traités, avec une pleine connaissance des réalités nationales et une pleine conscience des défis nouveaux auxquels l'Europe est confrontée et des avantages liés à des solutions communautaires. Elle devra examiner aussi les conditions à remplir pour débloquer le processus décisionnel.

Ce schéma de préparation approfondie de nouveaux progrès, dans le contexte d'une paix communautaire garantie par le respect des Traités et des procédures existantes, me paraît le plus raisonnable. Il évite les fausses solutions, aussi bien les réactions émotionnelles - du type "excluons tel ou tel Etat membre"- que la poursuite de compromis ambigus dont l'accumulation explique largement l'impasse actuelle.

Certains pensent et disent que la construction européenne a toujours reposé sur des ambiguïtés. Peut-être n'ont-ils pas entièrement tort. Mais les conditions économiques, la nécessaire rigueur budgétaire, l'ampleur - et l'urgence - des défis à relever, qu'il s'agisse de nouvelles technologies, des investissements productifs, de la compétitivité industrielle ou de la lutte contre le chômage ne laissent plus de place à de telles ambiguïtés, ni à des fuites en avant dans des projets politiques plus ambitieux que réalistes. Il faut choisir, ou bien on poursuit l'oeuvre entreprise en revenant au respect des Traités et de leur inspiration politique; ou bien on se résigne au glissement institutionnel vers la coopération intergouvernementale. Et l'on choisit de facto une Communauté d'une autre nature. Les coopérations "pragmatiques et diversifiées", que certains préconisent avec de plus en plus d'insistance, ne doivent pas être écartées, elles constituent un complément utile. Elles ne seront jamais une véritable alternative à la construction européenne.